

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Côté-Weglowski

<https://www.cadre21.org/membres/4b50e93e4e61666bba0135ee>

Date d'obtention : 2020-11-04 20:15:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Outil de travail, un cadre de référence pour guider nos interventions. Un travail de collaboration avec la justice. Agir rapidement pour limiter les conséquences chez la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Savoir poser de bonnes questions, se référer au guide en cas de doutes et savoir comment bien intervenir avec les actes malveillants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais voir les photos des victimes, ne pas questionner l'investigateur en cas de doute d'un acte malveillant.